



# RÉPONDRE AUX INCONTOURNABLES DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT / MANAGER DE TRANSITION

## Tout comprendre sur la transformation de votre chiffre d'affaires au salaire de votre bulletin de paie

Vous êtes salarié porté et facturez **1 000 euros HT / jour** pour des prestations en Ile-de-France. Vous n'avez pas de frais professionnels.

Regardons comment votre chiffre d'affaires se transforme en rémunération.

1



**La société de portage facture directement la société cliente** en fonction des conditions prévues dans la convention de prestation.

2



**Puis vous reverse la somme sous forme de salaires** en fin de mois sous déduction de certaines sommes.

3



**Ces sommes se décomposent en 3 parties :**

- La commission de la société de portage : **5%** chez ADDEXPERT sur le montant facturé ;
- Les charges patronales : **46,98%\*** du salaire brut chez ADDEXPERT et dans l'exemple ;  
À SAVOIR : Entre 44 et 49%, ce taux dépend de votre rémunération, de votre lieu d'activité (taxe de transport) et de votre mutuelle.
- Les charges salariales : **20,55%** du salaire brut.

4



### Soyons concrets !

Sur la base de 20 jours / mois

1 000 € X 20 =	20 000,00 €
Déduction de notre commission de 5%	- 1 000,00 €
<b>Salaire Brut dit « chargé »</b>	<b>19 000,00 €</b>
Charges patronales*	- 6 073,07 €
<b>Brut salarial</b>	<b>12 926,93 €</b>
Charges salariales	- 2 656,48 €
<b>Votre salaire net AVANT IRPP</b>	<b>10 270,45 €</b>
IRPP (Impôt sur le revenu) (Selon votre taux de prélèvement à la source)	0,00 €
<b>Votre salaire net APRÈS IRPP</b>	<b>10 270,45 €</b>
	/mois

**ATTENTION :** Pour la clarté des explications, ne sont pas intégrés au calcul les éléments constituant le salaire brut et notamment la prime d'apporteur d'affaires de 5%, les congés payés, la réserve financière éventuelle et la prime de précarité en cas de CDD.